



Conférence aux médias du 2. juillet 2024

Manuela Weichelt, conseillère nationale, Les VERT-E-S

La réforme de la LPP : un paquet trompeur et coûteux pour les femmes

Avant la votation sur le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, les partis de droite ont promis aux femmes une amélioration de leurs rentes des caisse de pension. Mais au lieu de tenir cette promesse, ils font maintenant passer à la caisse les femmes qui travaillent avec la réforme du 2^e pilier. Pour chaque franc versé à l'avenir, les femmes se verraient en effet garantir une rente inférieure à celle d'aujourd'hui. Et ce sont justement les femmes les plus touchées par le relèvement de l'âge de la retraite dans l'AVS qui devraient supporter la plus forte baisse des rentes induite par la réforme de la LPP. L'objectif de toute réforme devrait être : enfin des retraites dignes pour tout le monde. Le projet soumis en votation ne l'atteint pas, et de loin.

Les particularités des carrières des femmes ne sont pas prises en compte dans le 2^e pilier

Le 2^e pilier a été créé pour maintenir le niveau de vie habituel à l'âge de la retraite. Mais pour les femmes, cette promesse n'a jamais été tenue. En effet, la rente de la caisse de pension est toujours directement liée à l'activité salariée. Or, les deux tiers du travail fourni par les femmes ne sont toujours pas rémunérés. L'importance de ce travail pour le fonctionnement de notre société et de notre économie n'est pas contestée. Mais contrairement à ce qui se passe dans l'AVS, ce travail non rémunéré n'est ni reconnu comme travail ni compensé financièrement dans la caisse de pension.

Toutes les études et tous les chiffres de la Confédération le prouvent clairement : l'écart de rentes au détriment des femmes est énorme. Elles reçoivent en moyenne tout juste la moitié de ce que touchent les hommes. Cet écart apparaît surtout lorsque les femmes ont des enfants. L'écart de pension entre les femmes avec enfants et les hommes avec enfants atteint 41,5 %. Sans surprise, la Confédération confirme que l'écart entre les sexes est dû à 80 % à la participation plus faible des femmes au marché du travail¹. Il est donc clair que tant qu'une réforme de la LPP ne reconnaîtra pas le travail non rémunéré, par exemple par l'introduction de bonifications pour tâches éducatives et d'assistance, le problème de l'écart de rente ne sera pas résolu !

¹ Cf. diapositive 16 : <https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/de/dokumente/bv/faktenblaetter/bvg21-praesentation-abstimmungsvorlage.pdf/download.pdf/Pr%C3%A4sentation%20BVG-Reform%20Abstimmungsvorlage.pdf>

Mieux couvrir les temps partiels est un objectif incontesté, mais la réforme ne fait que valider ce qui est déjà réalité dans les caisses de pension

De plus en plus de femmes exercent aujourd'hui une activité professionnelle et sont assurées auprès d'une caisse de pension. Mais de nombreuses femmes travaillent à temps partiel pour des raisons familiales et reçoivent donc un salaire inférieur. Les partisans de la réforme de la LPP soulignent que les personnes travaillant à temps partiel seraient mieux protégées en cas d'acceptation. C'est certes vrai. Mais l'effet de cette mesure serait limité. En effet, 90% des caisses de pension ont déjà introduit une solution pour les emplois à temps partiel. Et pourtant, l'écart de pension des femmes reste toujours important. Les évaluations des caisses de pension montrent que même avec une déduction de coordination adaptée, les femmes reçoivent un tiers de rente en moins. Les mères actives ayant des tâches d'assistance ne verront donc pas leur situation s'améliorer avec cette supposée réforme. Au contraire : de nombreuses femmes recevront encore moins de rente après avoir payé plus sous la forme de cotisations salariales plus élevées – et ce alors que l'âge de la retraite des femmes vient d'être relevé.

Même avec cette réforme, de nombreuses personnes cumulant les emplois, comme les accueillantes en milieu familial (mamans de jour) ou les femmes travaillant dans le nettoyage, ne seraient pas affiliées à une caisse de pension. Pire encore : les employeurs des branches à bas salaires veilleraient d'autant plus à ne pas établir de contrats permettant d'accéder au 2^e pilier. La réforme encouragerait ainsi les contrats de travail précaires. Enfin, pour ceux qui ont les revenus les plus bas, la réforme représente certes sur le papier une amélioration des rentes chèrement acquise. Mais l'augmentation des cotisations salariales aggraverait la situation de beaucoup d'entre eux : ils auraient moins d'argent à disposition pendant leur vie active. Et une fois à la retraite, ils resteraient malgré tout dépendants des prestations complémentaires (aide sociale), car leur rente ne suffirait pas pour vivre. Ce que relève d'ailleurs le KOF de l'EPFZ dans une étude.

Avec le projet actuel, les partis de droite ne tiennent pas leur promesse faite lors de la campagne de votation sur AVS 21 d'augmenter efficacement les rentes des personnes travaillant à temps partiel, des personnes à bas revenus et des femmes. Au lieu de cela, il faudrait payer plus pour une rente moins élevée ! Les VERT-E-S s'y opposent !